

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL437

présenté par
M. Gillet, rapporteur**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	11 000 000
Conditions de vie outre-mer	11 000 000	0
TOTAUX	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte de la lutte contre l'inflation hors de contrôle des prix du transport aérien, il est indispensable d'augmenter les crédits alloués à la continuité territoriale.

Ainsi, afin d'améliorer la continuité territoriale dans les outre-mer, il est proposé d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 11 000 000 d'euros pour l'action n° 03 : « Continuité territoriale » du programme n° 123 : « Conditions de vie outre-mer ».

Pour les besoins de la recevabilité financière, le présent amendement prévoit de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 01 : «

Soutien aux entreprises » du programme n° 138 : « Emploi des outre-mer ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.